

Demande déposée le 02/07/2026

N° DP 083 099 26 O 0084

Par : **SAS GENERATION VERTE représentée par
M. RAHMOUNI MOHAMED**

Demeurant au : 6 RUE DE L'ESCOUVRIER
95200 SARCELLES

Sur un terrain sis au : 185 IMPASSE FERNAND VENTURI (propriété de
M. BELHADJI Karim)

Parcelle cadastrée : 83480 PUGET SUR ARGENS
AL 658

Nature des Travaux : **PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

Surface de plancher :
0 m²

AFFICHÉ
du 20/07/26.....
au 26/09/26.....

Le Maire de la Ville de PUGET SUR ARGENS

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

VU la déclaration préalable de travaux accordée le au profit de la SAS GENERATION VERTE représentée par M. RAHMOUNI Mohamed, en vue de poser des panneaux photovoltaïques en toiture d'une construction existante (propriété de M. BELHADJI), sans création de surface de plancher, sur un terrain situé au 185 IMPASSE FERNAND VENTURI à PUGET SUR ARGENS,

VU le courrier en date du 20/07/2026 émanant de M. BELHADJI Karim demandant l'annulation de la DP 083 099 26 O0084,

ARRETE

Article Unique : l'annulation de la décision de non opposition de la déclaration préalable de travaux N°DP 083 099 26 O0084 est prononcée.

A Puget Sur Argens, le 21 juillet 2026

Le Maire de Puget-sur-Argens

Vice-Président du
Conseil Départemental du Var
2^{ème} Vice-Président d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

Guillaume DECARD

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.